



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2019

MOLINES EN QUEYRAS

Vu l'article L2121-17 di Code Général des Collectivités Territoriale, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 14 aout 2019, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Présents : GARCIN Valérie, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, , LAGET François

Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien, LEMENACH Arielle (pouvoir à MARTIN Francis)

Secrétaire de séance : GARCIN Valérie

1/ Approbation du compte rendu du 17 juin 2019

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 17 juin 2019 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Délibération validant la convention pour le groupement de commande pour la fourniture de repas aux cantines scolaires.

Considérant les services proposés par les communes d'Abriès-Ristolas , Molines-en-Queyras en matière de cantines scolaires, il paraît opportun de renouveler le groupement de commandes afin de faire appel à un prestataire commun. Le Maire propose de confier à la commune de Château Ville-Vieille la charge de mener la procédure de passation et d'exécution du marché public correspondant au nom et pour le compte des autres membres pour l'année scolaire 2019.2020.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Délibération validant la convention de commande pour la livraison des repas aux cantines scolaires.

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de repas susmentionnée. Il précise que le service étant mutualisé, ces frais sont répartis par bénéficiaire au regard des kilomètres à parcourir entre le lieu de prise en charge des repas et le lieu de livraison. En conséquence, la participation annuelle prévisionnelle au coût du service demandée à la commune sera de € 1782€ pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Vote : pour à l'unanimité

4/ Délibération validant la convention de mutualisation de prestations d'assistance juridiques.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'assurer une prise en charge pérenne des besoins en matière de droit public applicable aux collectivités publiques, la communauté de communes du Guillestrois Queyras a contractualisé, pour ses propres besoins, pour 2019, une convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats nommé Affaires Publiques- avocats & conseils.

Monsieur le Maire précise que dans un souci de renforcer la structuration des services offerts aux communes membres, la communauté de communes souhaite leurs permettre d'accéder à cette prestation d'assistance juridique.

Vote : pour à l'unanimité

5/Délibération validant la convention pour la répartition des frais de secours 2018-2019.

Monsieur le Maire rappelle la clé de répartition des frais du financement de ces transports entre toutes les communes:

Répartition	Part	Molines-en-Queyras
Montant	-	
Aiguilles	33.20%	1 808.50€
Château Ville-Vieille	34.30%	1 868.06€
Abriès-Ristolas	32.50%	1 770.45€
total	100%	5 447.02€

Vote : pour à l'unanimité

6/ Délibération concernant les véhicules communaux

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution d'un véhicule aux agents communaux est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Monsieur le Maire propose donc de fixer l'attribution de véhicules communaux à tous les agents communaux, dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Vote : pour à l'unanimité

7/ Mise en place d'un compte personnel de formation et d'un congé de formation professionnel.

Le Maire, rappelant l'importance de l'accompagnement des agents dans la réalisation de leur projet professionnel, propose à l'assemblée, la mise en œuvre du compte personnel de formation.

Vote : pour à l'unanimité

8/ Création d'un budget M4

Monsieur le Maire rappelle la délibération 39/2019 du 24 avril 2019 relatif à l'assujettissement à la TVA pour la mise à disposition de la piste de luge au profit de la Régie des Stations du Queyras.

Considérant la nécessité d'exploiter cette opération dans un budget annexe pour faciliter son fonctionnement et pour assurer la récupération de la TVA, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il conviendrait d'acter par une délibération la création d'un budget annexe type M4.

Vote : pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Radar pédagogique
- Calhaura
- Agent municipal
- Evènement VVT AE le 28/09/2019
- Grand Béal
- Transports scolaires
- Cabane des douanes
- Eclairage Publique
-

Fin de la séance à 10h00

Le Maire
MARTIN Francis

